

Décision émise par le CSTB
dans le cadre de la procédure
réglementaire d'agrément visée par
l'arrêté technique du 7 septembre 2009
modifié

Avis

**relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiche
technique correspondante**

Numérotation CSTB : 2026-CSTB-n°001

Date : le 20 janvier 2026

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et après évaluation le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment agréée la gamme de dispositifs de traitement suivant :

Titulaire de l'agrément	8253676 Canada inc DBO International 4190 rue Robinson, Sherbrooke, Québec, CANADA J1N 0C2			
Dénomination commerciale	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX1	HydroBioX étanche HBX2-A	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX2-B	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX3
Capacité de traitement	3 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	6 Equivalents-Habitants	9 Equivalents-Habitants
Numéro national d'agrément	2026-002-ext01	2026-002	2026-002-ext02	2026-002-ext03
Historique	Modèle extrapolé en 2026	Modèle de référence	Modèle extrapolé en 2026	Modèle extrapolé en 2026

Titulaire de l'agrément	DBO International, 253676 Canada INC 4190 Robinson J1N0C2 Sherbrooke, QC CANADA			
Dénomination commerciale	Gamme « HydroBioX étanche», modèle HBX4-A	Gamme « HydroBioX étanche», modèle HBX4-B	Gamme « HydroBioX étanche», modèle HBX5	Gamme « HydroBioX étanche», modèle HBX6-A
Capacité de traitement	12 Equivalents-Habitants	12 Equivalents-Habitants	15 Equivalents-Habitants	18 Equivalents-Habitants

Numéro national d'agrément	2026-002-ext04	2026-002-ext05	2026-002-ext06	2026-002-ext07
Historique	Modèle extrapolé en 2026			

Titulaire de l'agrément	8253676 Canada inc DBO International 4190 rue Robinson, Sherbrooke, Québec, CANADA J1N 0C2		
Dénomination commerciale	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX6-B	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX6-C	Gamme « HydroBioX étanche », modèle HBX7
Capacité de traitement	18 Equivalents-Habitants	18 Equivalents-Habitants	20 Equivalents-Habitants
Numéro national d'agrément	2026-002-ext08	2026-002-ext09	2026-002-ext10
Historique	Modèle extrapolé en 2026	Modèle extrapolé en 2026	Modèle extrapolé en 2026

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe.

Elle porte seulement sur le traitement secondaire des eaux usées et décrit le volume minimum du traitement primaire à installer en amont de ce traitement.

Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'usager, HydroBioX étanche, Modèle de capacité de traitement 3 à 20 EH, 31 décembre 2025, 47 pages*), est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse :<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

FICHE TECHNIQUE DESCRIPTIVE ASSOCIÉE AU DISPOSITIF DE TRAITEMENT AGRÉÉ HYDROBIOX ÉTANCHE HBX2-A ET À SA GAMME DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT AGRÉÉS HYDROBIOX ÉTANCHE, MODÈLES HBX1, HBX2-B, HBX3, HBX4-A, HBX4-B, HBX5, HBX6-A, HBX6-B, HBX6-C ET HBX7

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-6
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'Arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF	
Technologie(s) de traitement	Filtre compact à sable alimenté au fil de l'eau
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	1 à 7 unités de traitement HydroBioX (HBX)
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none">– Dispositif de répartition muni d'égalisateur(s) de débit– Pack d'étanchéité– Piézomètre(s)– Event (ventilation du filtre)– Drain(s) de collecte des eaux traitées– Boîte d'échantillonnage

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile du décanteur primaire.

Les dispositifs de traitement sont ventilés par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. L'extraction des gaz des dispositifs de traitement est assurée par une canalisation rapportée à 40 cm au-dessus du faîte du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L.1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade, existent à proximité du rejet.

La charge organique pouvant être traitée par ce dispositif peut aller jusqu'à la capacité de traitement présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS HYDROBIOX ETANCHE								
Dénomination commerciale		Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX1	HydroBioX étanche HBX2-A	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX2-B	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX3	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX4-A	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX4-B	
Capacité de traitement		3 EH	6 EH	6 EH	9 EH	12 EH	12 EH	
Numéro national d'agrément		2026-002-ext01	2026-001	2026-002-ext02	2026-002-ext03	2026-002-ext04	2026-002-ext05	
Unité de traitement primaire	Volume utile (m ³)	≥ 3	≥ 3	≥ 3	≥ 5	≥ 6	≥ 6	
	Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-1/A1 - Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 3,4 g de billes (sur la 4ème valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme NF EN 12566-1/A1 						
Unité de traitement secondaire	Unités de traitement (bassins)	Nombre	1	2	2	3	4	
		Forme	Ovale					
	Filtre	Matériau	Polyéthylène haute densité (PEHD)					
		Nombre	1					
		Hauteur utile (cm)	70					
		Surface utile (m ²)	6,75	13,50	13,50	20,25	27,00	
SYNTHESE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS								
Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisé au-dessus du filtre (cm)		60						
Mise en œuvre ou pas en présence de nappe phréatique		Non						

SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS HYDROBIOX ETANCHE								
Dénomination commerciale		Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX5	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX6-A	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX6-B	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX6-C	Gamme HydroBioX étanche, modèle HBX7		
Capacité de traitement		15 EH	18 EH	18 EH	18 EH	20 EH		
Numéro national d'agrément		2026-002-ext06	2026-002-ext07	2026-002-ext08	2026-002-ext09	2026-002-ext10		
Unité de traitement-primaire	Volume utile (m ³)	≥ 8	≥ 10	≥ 10	≥ 10	≥ 10		
	Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Conforme au Règlement Produits de Construction 305/2011 au regard du marquage CE selon l'annexe ZA de la norme NF EN 12566-1/A1 - Efficacité hydraulique inférieure ou égale à 3,4 g de billes (sur la 4ème valeur la plus forte de l'essai de type d'efficacité hydraulique) au sens de la norme NF EN 12566-1/A1 						
Unité de traitement secondaire	Unités de traitement (bassins)	Nombre	5	6	6	6	7	
		Forme	Ovale					
	Filtre	Matériau	Polyéthylène haute densité (PEHD)					
		Nombre	1					
		Hauteur utile (cm)	70					
		Surface utile (m ²)	33,78	40,50	40,50	40,60	47,28	
SYNTHESE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS								
Hauteur maximale de remblai (terre végétale) autorisé au-dessus du filtre (cm)		60						
Mise en œuvre ou pas en présence de nappe phréatique		Non						